

## Charte commune d'engagement des structures locales de l'Accueil et l'Information dans le cadre de la Maison de la Formation Professionnelle du Pays de Saint-Brieuc

### Entre d'une part,

Le Conseil régional de Bretagne

Représenté par Michel MORIN, Vice-Président en charge des formations initiale, professionnelle et de l'apprentissage

### Et d'autre part,

Le Rectorat

Représenté par Yannick TENNE, Inspecteur d'académie, DSDEN

Le Directeur du CIO de Saint-Brieuc, sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie,

L'ANPE

Représentée par Véronique LE GALL, Directrice déléguée des Côtes d'Armor

La Mission Locale et le Bureau Information Jeunesse

Représentés par Michel GUERNION, Président

Le FONGECIF Bretagne

Représenté par Dominique CROCHU, Directeur

La Cité des métiers des Côtes d'Armor

Représentée par Michel LESAGE, Président du « Forum des savoirs : Cité des métiers des Côtes d'Armor »

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes

Représenté par Catherine DESBRUYERES, Présidente

Ohé Prométhée Côtes d'Armor / Cap Emploi

Représentée par Michel LE COQ, Président

Le Point Information Jeunesse et Accueil Emploi de la Ville de Trégueux

Représentés par Jean BASSET, Maire

Le Point Information Jeunesse et l'Espace Rencontres de la Ville de Ploufragan

Représentés par Rémy MOULIN, Maire

**Le Point Information Jeunesse, Info Emploi et le Point d'accès à la téléformation de Lamballe  
Communauté  
Représentés par Loïc CAURET, Président**

**Le Point Information Jeunesse de la Communauté de communes Centre Armor Puissance 4  
Représenté par Pascal ALLO, Président**

**Le Point Information Jeunesse de la Ville de Plérin  
Représenté par Yves LE FAUCHEUR, Maire de Plérin et  
Jean-Marie PEPERS, Directeur de la Caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor,**

**Actions Perspective Emploi  
Représentée par Jean-Jacques LISCOUET, Président**

**Le Point Information Jeunesse et le Point Relais Emploi de la Ville de Langueux  
Représentés par Michel LESAGE, Maire**

**L'Espace Initiatives Emploi de la Communauté d'agglomération briochine  
Représenté par Bruno JONCOUR, Président**

# Contexte de mise en œuvre

---

## La démarche MFP - principaux éléments de cadrage

Initiée en mai 2005 par la Région Bretagne, la démarche Maison de la Formation Professionnelle vise à favoriser un meilleur accès à la formation pour tous, tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional.

Cette démarche s'inscrit dans une logique évolutive et progressive : l'appel à projets lancé auprès des Pays et des Communautés d'agglomération renvoie à des données de cadrage qui définissent les contours et les principales modalités de mise en œuvre des Maisons de la Formation Professionnelle, sans pour autant « figer » le dispositif. Celui-ci doit en effet pouvoir s'adapter au contexte et spécificités des différents territoires.

Conduite à l'échelle des Pays, la démarche MFP est appelée à mailler, de manière progressive, l'ensemble du territoire régional.

Sa mise en œuvre s'organise autour de 3 axes complémentaires :

- Développer un accueil et une information de qualité de tous les publics sur les dispositifs de formation ;
- Organiser les conditions d'une mise en relation de qualité vers les structures de conseil, d'orientation et d'accompagnement ;
- Favoriser une organisation équilibrée et complémentaire des dispositifs de formation sur l'ensemble du territoire breton.

*Le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc a répondu favorablement à la mise en œuvre de la Maison de la Formation Professionnelle du Pays de Saint-Brieuc.*

## Le volet AIOA (Accueil - Information - Orientation - Accompagnement)

Dans sa dimension AIOA, le dispositif MFP vise à développer une approche centrée sur l'utilisateur, avec :

- Une entrée « tous publics », sans distinction d'âge ou de statut ;
- Une logique de mise en réseau des acteurs pour plus de cohérence dans le service rendu à l'utilisateur, dans un objectif de construction de son parcours professionnel tout au long de la vie.

Les acteurs de l'AIOA constituent le réseau de référence pour la mise en œuvre des services concourant au dispositif MFP sur ce volet ; leur mise en réseau repose sur un partenariat qui requiert l'adhésion des différentes structures concernées.

La présente charte vise ainsi à préciser les modalités du partenariat entre la Région Bretagne et les structures présentes localement dans le cadre de ce volet relatif à l'AIOA.

L'animation technique du dispositif MFP est assurée, à l'échelle des Pays, par les délégués territoriaux du Conseil régional de Bretagne qui organisent, notamment, les travaux liés à la mise en réseau des acteurs de l'AIOA (réunions de connaissance mutuelle des acteurs, réunions thématiques, formations ...).

Ces travaux sont définis dans le cadre du comité de coordination locale, présidé par l'élu Conseiller régional en charge de la coordination de la MFP.

## L'association Maison de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Insertion du Pays de Saint-Brieuc

La démarche MFP, donc la mise en œuvre de la Charte commune d'engagement des structures de l'Accueil et de l'Information, s'inscrit dans les axes de travail de la Maison de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Insertion du Pays de Saint-Brieuc.

En effet, l'axe 4 « accès à la formation et à la qualification pour tous les publics » de la MEFPI est piloté par le Conseil régional au titre de la démarche MFP pour le Pays de Saint-Brieuc.

*Vu la Stratégie Régionale Emploi Formation votée par le Conseil Régional de Bretagne le 15 juin 2006,*

*Vu la délibération n°05-Budget/1 du Conseil Régional de Bretagne en date des 24, 25 et 26 février 2005 relative au budget primitif portant la création des Maisons de la Formation professionnelle,*

*Vu la « Charte commune d'engagement des Réseaux Régionaux de l'AIOA » (annexe 1) signée le 13 décembre 2006,*

*Vu l'avis favorable du comité de coordination locale de la Maison de la Formation Professionnelle du Pays de Saint-Brieuc en date du 17 septembre 2007,*

*Vu les délibérations des structures locales :*

- **Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes** : en Bureau du 21 juin 2007,
- **Ohé Prométhée Côtes d'Armor / Cap Emploi** : en Conseil d'administration du 26 juin 2007,
- **La Mission Locale et le Bureau Information Jeunesse** : en Bureau du 4 juillet 2007,
- **La Cité des métiers des Côtes d'Armor** : en Bureau du 2 juillet 2007,
- **Action Perspective Emploi** : en Conseil d'administration du 10 juillet 2007,
- **Le Point Information Jeunesse et Accueil Emploi de la Ville de Tréguieux** : en Conseil municipal du 12 septembre 2007,
- **Le Point Information Jeunesse, Info Emploi et le Point d'accès à la téléformation de Lamballe Communauté** : en Conseil Communautaire du 12 septembre 2007,
- **Le Point Information Jeunesse de la Ville de Plérin (co-géré par la CAF des Côtes d'Armor)** : une information sera communiquée en Conseil municipal du 26 octobre 2007,
- **Le Point Information Jeunesse de la Communauté de communes Centre Armor Puissance 4** : en Conseil communautaire du 13 septembre 2007,
- **L'Espace Initiatives Emploi de la CABRI** : en Conseil communautaire du 27 septembre 2007,
- **Le Point Information Jeunesse et le Point Relais Emploi de la Ville de Langueux** : en Conseil municipal du 2 octobre 2007,
- **Le Point Information Jeunesse et Espace Rencontres de la Ville de Ploufragan** : en Conseil municipal du 5 octobre 2007.

***La présente charte, en déclinaison de la charte commune d'engagement des réseaux régionaux de l'AIOA, annexée au présent document, acte de l'adhésion des signataires à la démarche MFP et de leur volonté d'organiser des conditions favorables à sa mise en œuvre au niveau territorial et précise les modalités du partenariat engagé dans ce cadre.***

## **Article 1er - Organisation du 1<sup>er</sup> accueil – 1<sup>ère</sup> information**

La mise en œuvre du 1<sup>er</sup> accueil et de la 1<sup>ère</sup> information sur la formation et la Validation des Acquis de l'Expérience s'organise à partir des structures AIOA signataires au niveau du Pays de Saint-Brieuc. Ce premier accueil et cette première information « tous publics » sur la formation et la VAE (dispositifs ; modalités d'accès ; aides mobilisables ...) sont ainsi proposés au sein de l'ensemble des structures partenaires qui deviennent points d'accueil du réseau MFP.

*La fonction de « Premier Accueil » doit être comprise comme étant un service ouvert à tous les publics, selon une amplitude horaire variable. Aucune condition particulière n'est requise : les personnes s'y rendent librement, sans prescription ni rendez-vous. Cet accueil est mis en œuvre de manière anonyme. La notion de premier accueil s'applique également aux échanges téléphoniques et électroniques.*

*Ce 1<sup>er</sup> contact, basé sur l'écoute, consiste à prendre en compte et à clarifier la demande ou le besoin pour l'établissement d'un premier diagnostic de la situation permettant de spécifier la demande. La personne en charge de l'accueil a la capacité de mesurer le niveau de réponse nécessaire :*

→ Réponse immédiate ;

*Dans le cadre du premier accueil, cette fonction de première information consiste à fournir des renseignements sur un sujet donné, la formation professionnelle (dispositifs, modalités d'accès, aides possibles) et la VAE, et à proposer, éventuellement, une consultation documentaire.*

→ Aiguillage vers la structure ou le service approprié ;

*Cette capacité à aiguiller de manière optimale passe par une connaissance des ressources, des prestations et des modes d'organisation des différents partenaires (connaissance du fonctionnement, de l'organisation de l'accueil de chaque structure, du « qui fait quoi » sur le territoire concerné et sur les territoires limitrophes). Une réflexion sera conduite afin d'améliorer les conditions de mise en relation entre les différents acteurs du dispositif.*

*La fonction de premier accueil - première information n'est ni du conseil personnalisé, ni du suivi, ni de l'accompagnement.*

**Chaque structure partenaire du réseau MFP propose ce premier accueil/cette première information auprès des différents publics.**

*La gestion de la prestation au sein de ces différentes structures reste de leur entière responsabilité et relève de leurs prérogatives propres.*

La lisibilité du service offert est garantie au travers d'une labellisation des structures partenaires s'engageant dans la mise en œuvre de ce 1<sup>er</sup> accueil et de cette première information ; pour le public accueilli, elle se matérialise par une signalétique spécifique « MFP » au sein des structures du réseau. Les structures partenaires s'engagent à utiliser les différents supports de communication/signalétique proposés dans le cadre du dispositif, en cohérence avec leurs supports internes.

Les modalités de renouvellement de ce label seront déterminées selon des critères établis au niveau régional.

## **Article 2 - Outils d'information des publics**

Les structures signataires s'attachent à utiliser et mettre à disposition des publics, l'ensemble des ressources documentaires proposé par la Région Bretagne et les 5 réseaux régionaux partenaires, et nécessaire au 1<sup>er</sup> accueil et à la 1<sup>ère</sup> information sur la formation et la VAE.

## **Article 3 – Engagement de chaque partenaire du réseau d'accueil et d'information :**

Chaque membre du réseau :

1. met en œuvre les conditions permettant d'organiser l'information sur la démarche MFP auprès de ses services ;
2. participe aux rencontres territoriales de connaissance inter-réseaux, aux actions de formation définies régionalement ou territorialement ; l'implication des personnels en charge de l'accueil et du relais de l'information en interne sera plus particulièrement recherchée ;
3. s'engage à participer à l'élaboration du plan d'action local relatif à la mise en réseau des services AIOA.

#### **Article 4 – Principe de collaboration entre les acteurs de l'AIOA**

La démarche MFP propose une mise en réseau des acteurs pour améliorer l'accès aux différents services offerts en matière d'accueil - information et vise à atteindre une organisation sur la base de « 2 contacts maximum » : ainsi, lorsque la personne accueillie a besoin d'un conseil ou d'un accompagnement, elle est mise en relation avec la structure compétente pour répondre à sa demande. La MFP s'appuie donc sur l'expertise des structures partenaires, dans le respect des compétences mutuelles.

Une attention particulière est portée, tant au niveau régional que territorial, à la question de la mise en relation. Des règles déontologiques de transmission d'informations inter-réseaux seront définies.

#### **Article 5 – Contributions de la Région :**

La Région s'engage dans :

- l'animation technique du dispositif via le/la délégué/e territorial/e,
- la mise en oeuvre de formations dans le cadre de la mise en réseau :
  - la connaissance inter-réseaux, qui constitue une étape essentielle, et devra s'inscrire dans le temps (offre de services, organisation, nouveaux programmes ...);
  - les formations à mettre en oeuvre, qui s'envisagent à la fois au niveau régional pour les thématiques transverses impulsées par la Région et le groupe technique régional, ainsi qu'au niveau territorial, afin de répondre à des besoins spécifiques éventuels. Ces formations sont prises en charge par la Région.
- la mise à niveau de l'équipement informatique des structures directement liée aux missions définies par la MFP.

#### **Article 6 – Animation, suivi et évaluation de la démarche :**

L'animation, le suivi et l'évaluation de la démarche relèvent du Comité de coordination locale en lien avec le Comité de liaison régional. Présidé par un élu du Conseil Régional, le CCL associe le Pays, le ou les représentant(s) de l'Etat, les partenaires sociaux et autres collectivités partenaires. Dans le cadre du volet AIOA, il associe les différentes structures locales intervenant dans ce domaine.

Un bilan du plan d'action sera réalisé annuellement afin d'adapter, le cas échéant, les modalités de sa mise en oeuvre.

#### **Article 7 – Durée :**

La présente charte est conclue pour une durée de 3 ans.

Pour le Rectorat  
L'Inspecteur Académique,  
Yannick TENNE

Pour le Conseil Régional  
Le vice-Président en charge des formations  
initiale, professionnelle et de l'apprentissage,  
Michel MORIN

Pour l'ANPE  
La Directrice déléguée des Côtes d'Armor,  
Véronique LE GALL

Pour la Mission Locale  
et le Bureau Information Jeunesse  
Le Président,  
Michel GUERNION

Pour le FONGECIF  
Le Directeur,  
Dominique CROCHU

Pour la Cité des métiers des Côtes d'Armor  
Le Président du « Forum des savoirs : Cité  
des métiers des Côtes d'Armor »,  
Michel LESAGE

Pour le CIDF des Côtes d'Armor  
La Présidente,  
Catherine DESBRUYERES

Pour Ohé Prométhée Côtes d'Armor  
CAP EMPLOI  
Le Président,  
Michel LE COQ

Pour le Point Information jeunesse et  
Accueil Emploi  
de la Ville de Trégueux  
Le Maire,  
Jean BASSET

Pour le Point Information Jeunesse et  
Espace Rencontres  
de la Ville de Ploufragan  
Le Maire,  
Rémy MOULIN

Pour le Point Information Jeunesse,  
Info Emploi  
et le Point d'accès à la téléformation  
de Lamballe Communauté  
Le Président,  
Loïc CAURET

Pour l'Espace Initiatives Emploi  
Point Accueil Emploi de la CABRI  
Le Président,  
Bruno JONCOUR

Pour le Point Information Jeunesse  
de la Ville de Plérin  
Le Maire,  
Yves LE FAUCHEUR

Pour le Point Information Jeunesse  
de la Ville de Plérin  
Le Directeur  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
des Côtes d'Armor  
Jean-Marie PEPERS

Pour Actions Perspective Emploi  
Le Président,  
Jean-Jacques LISCOUET

Pour le Point Information Jeunesse et  
le Point Relais Emploi  
de la Ville de Langueux  
Le Maire,  
Michel LESAGE

Pour le Point Information Jeunesse  
de la Communauté de communes  
Centre Armor Puissance 4  
Le Président,  
Pascal ALLO

## Annexe 2

### Charte d'engagement des structures locales de l'Accueil et de l'Information

#### *Missions des Structures concernées sur le Pays de Saint-Brieuc*

##### AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

---

**L'Agence Nationale Pour l'Emploi** intervient sur le marché du travail pour faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi ; elle met en œuvre la politique publique de l'emploi.

Dans ce cadre et afin d'exercer ses missions, elle assiste les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation et d'un conseil; elle apporte son concours aux employeurs pour l'embauche et le reclassement de leurs salariés et participe à la mise en œuvre des aides publiques.

La finalité de l'intervention de l'agence est le placement des demandeurs d'emploi ; cela suppose de construire avec chaque demandeur, dans une relation suivie, un projet personnalisé d'accès à l'emploi qui réduise les écarts avec les exigences du marché.

Dans ce cadre, les demandeurs d'emploi disposent dans les agences locales d'informations sur le marché du travail, l'emploi, les métiers, les formations et leurs modalités d'accès ainsi que sur tous les dispositifs susceptibles de les aider dans la construction et la mise en œuvre de leur projet ; les agences locales assurent l'information et l'orientation vers les structures partenaires permettant l'accès à ces dispositifs.

Il existe deux Agences locales pour l'Emploi sur le Pays de Saint-Brieuc :

- **L'Agence des Villages à Saint-Brieuc,**
- **L'Agence de la Croix Lambert à Saint-Brieuc.**

##### CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

---

Le CIO qui appartient au service public d'orientation de l'Education Nationale accueille un public diversifié à la recherche d'une information générale ou personnalisée sur les formations et les métiers. A cet effet, le CIO dispose de supports documentaires diversifiés, aux contenus adaptés, régulièrement actualisés et enrichis.

Les conseillers d'orientation psychologues proposent un conseil personnalisé pour aider à construire un parcours de formation et d'insertion avec en particulier le concours de la mission générale d'insertion (MGI) pour le public en rupture scolaire. Ce conseil d'orientation s'appuie sur l'expertise liée d'une part à la connaissance du système éducatif et d'autre part à la maîtrise des techniques d'entretien et des outils d'évaluation individuelle.

Le CIO participe à l'accueil des adultes et inscrit son action dans une démarche d'orientation et de formation tout au long de la vie.

Partenaire privilégié des établissements scolaires, il organise et participe à la mise en place des actions de découverte des métiers et des formations en leur donnant une dimension éducative.

Les services apportés par le CIO concernent 20 000 personnes chaque année sur le Pays de Saint-Brieuc à travers 25 lieux de permanences en collèges et lycées.

## MISSION LOCALE

---

**La Mission locale** accueille les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et qui sont en recherche d'insertion professionnelle.

Elle accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes tout au long de leur parcours d'insertion. L'accompagnement de la Mission locale se caractérise par des entretiens personnalisés entre le jeune et son conseiller référent.

L'approche est globale : le jeune est au centre du projet, la Mission locale prend en compte l'ensemble de ses atouts de même que ses difficultés. En lien avec les partenaires locaux, la Mission locale recherche les réponses les plus adaptées dans les domaines de l'emploi, la formation, la santé, le transport, le logement, mais aussi : les loisirs, le sport, la culture ...

La Mission locale est présente à Saint-Brieuc et à Lamballe (antenne) et sur l'ensemble du Pays à travers 12 lieux de permanences sur les communes. Ce maillage du territoire permet un accueil de proximité.

## RESEAU INFORMATION JEUNESSE

---

Mission déléguée de service public pour favoriser le droit à l'information de tous les jeunes, le réseau Information Jeunesse, à la croisée des partenariats, est un outil pour la mise en œuvre d'une politique territoriale de la jeunesse.

C'est aussi un moyen de renforcer l'autonomie des jeunes, un soutien à leur initiative, à leur expression et à l'accompagnement de leurs projets. Les actions initiées par le réseau Information Jeunesse permettent également aux jeunes d'être acteurs dans la conception et la diffusion de l'information.

Réseau existant sur le Pays de Saint-Brieuc :

- *Bureau Information Jeunesse à Saint-Brieuc (porté par la Mission locale et localisé à l'Espace Initiatives Emploi de la CABRI),*
- *Points Information Jeunesse communautaires à Lamballe (porté par Lamballe Communauté) et sur la communauté de communes Centre Armor Puissance 4,*
- *Points Information Jeunesse communaux à Ploufragan, à Trégueux et à Langueux,*
- *Point Information Jeunesse à Plérin co-géré par la Ville de Plérin et la CAF des Côtes d'Armor.*

Sur les Côtes d'Armor, **le réseau départemental Information Jeunesse est animé et coordonné par l'ADIJ 22**. Dans le cadre de ses activités, l'ADIJ poursuit les missions suivantes :

- Soutien technique et pédagogique auprès des animateurs/trices des BIJ et PIJ du département,
- Etude à l'implantation de nouveaux locaux à la demande des associations ou des collectivités locales,
- Aide et conseil en aménagement des lieux d'accueil.

*En complément de l'engagement régional pris par le Centre Régional Information Jeunesse auprès du Conseil régional de Bretagne, l'ADIJ Côtes d'Armor contribue à la mise en œuvre de la Charte commune d'engagement par le BIJ et les PIJ du Pays de Saint-Brieuc en étant un interface, les cas échéants, auprès du Délégué territorial, animateur technique de la MFP. Elle participe aux actions d'interconnaissance organisées sur le territoire et transmet les informations nécessaires pour l'organisation du « premier accueil et de la première information » par les animateurs/trices du réseau information jeunesse.*

## FONGECIF BRETAGNE

---

**Le Fongecif Bretagne**, organisme paritaire agréé, interprofessionnel et régional, met en œuvre la politique des partenaires sociaux sur le Congé individuel de formation. Il a pour missions :

- D'offrir à chaque salarié(e) qui souhaite élaborer un projet professionnel individuel les concours suivants :
  - un accompagnement dans le choix de son orientation professionnelle,
  - une information sur les dispositifs de formation, de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,
  - un appui à l'élaboration de son projet,
- De financer les Congés individuels de formation, Bilan de compétences et Congés de Validation des acquis de l'expérience.

Le Fongecif Bretagne s'adresse aux salariés du secteur privé en CDI, aux salariés en CDD ou demandeurs d'emploi à l'issue d'un CDD (à l'exclusion de ceux qui relèvent d'un OPACIF de branche). Le 1<sup>er</sup> accueil du Fongecif Bretagne est ouvert à tous les actifs. Il construit avec chacun d'entre eux un parcours d'accompagnement et s'efforce de développer leur autonomie afin de permettre d'élaborer un projet professionnel individuel.

Le Fongecif accueille les salariés du Pays de Saint-Brieuc au cours de ses permanences réalisées dans les locaux de la Cité des métiers. Il met également à disposition des publics une plate-forme téléphonique.

## CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES

---

Le Centre National d'Information et de Documentation sur les Droits des Femmes et des Familles fédère aujourd'hui, 115 centres et 1169 points d'informations sur le territoire français. L'association CIDF existe depuis 1981 sur le département des Côtes d'Armor, son siège social est situé sur Saint-Brieuc. Elle est dotée d'une mission d'intérêt général confiée par les pouvoirs publics, qui est d'informer et d'orienter tout public et en particulier les femmes.

Valoriser la place des femmes dans la société, favoriser leur autonomie dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial, telle est la vocation des CIDF. Le travail des professionnelles du CIDF s'inscrit dans la mise en place de l'égalité entre les femmes et les hommes, en privilégiant la prise en compte de la globalité des situations vécues et en y répondant par une approche personnalisée.

Les services individuels et les actions collectives s'inscrivent autour des thématiques suivantes :

- Emploi-formation, création d'entreprise / d'activité,
- Santé –Social,
- Information juridique (condition sine qua none pour la création d'un CIDF).

Le CIDF est présent à Saint-Brieuc mais également sur le Pays de Saint-Brieuc à travers l'organisation de permanences à Ploufragan et à Lamballe (permanences juridiques) et à Saint-Quay-Portrieux (permanences emploi formation).

Ohé Prométhée Cotes d'Armor est une association délégataire d'une mission de service public labellisée par l'AGEFIPH et porteuse du CAP EMPLOI.

Ohé Prométhée Côtes d'Armor propose une offre de service aux personnes et aux entreprises des Côtes d'Armor :

- Offre de services à la personne :
  - o Sont éligibles les personnes reconnues travailleurs handicapées – en cours de reconnaissance- en risque d'inaptitude- demandeurs d'emploi – salariés – créateurs d'entreprises.
- Offre de services à l'entreprise :
  - o sont éligibles les entreprises du département des Côtes d'Armor du secteur privé et du secteur public (collectivités territoriales – Fonction Publique d'Etat et Fonction Publique Hospitalière (en leur qualité d'employeur).
- Accueil de près de 1500 personnes par an, pour informer, conseiller, réorienter, vers d'autres partenaires,
- Mise en œuvre de la co-traitance avec l'Agence pour l'Emploi : mise en œuvre de 784 parcours personnalisés / nouvelles personnes,
- Le travail d'accompagnement auprès des personnes handicapées : le choix d'une orientation professionnelle, l'acquisition d'une formation qualifiante, l'appui à la recherche d'emploi, le projet de création d'entreprise,
- Le service aux entreprises : un service de proximité, durable, valorisant la connaissance précise de l'activité de l'entreprise, l'informant des spécificités liées au handicap et apportant des réponses au chef d'entreprise,
- Maintien dans l'emploi : dispositif préventif menant des actions de coordination et de conseil pour les salariés en arrêt de travail en risque d'inaptitude médicale au poste de travail.

Ohé Prométhée est présent à Saint-Brieuc et à Lamballe où l'association effectue des permanences.

#### CITE DES METIERS DES COTES D'ARMOR

---

La Cité des Métiers des Côtes d'Armor est un espace d'information et de conseil sur les métiers et la vie professionnelle. Ses activités principales :

- l'accueil individuel : informer, trouver une formation, un emploi, créer une activité ou changer sa vie professionnelle (pôle conseil et centre de ressources documentaires),
- l'accueil de groupes (scolaires et publics en insertion) : à travers des échanges et rencontres avec les professionnels,
- les Rencontres de la cité des Métiers : forum des métiers organisés avec des professionnels et la vulgarisation de la Culture Scientifique et Technique,
- les Ateliers multi-thèmes : travailler à l'étranger, 45 ans et +...

La Cité des Métiers des Côtes d'Armor, labellisée en 1998 par la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, est ouverte à tous et accessible gratuitement et sans rendez-vous. Elle est centrée sur les besoins des usagers, multi thématique (tous secteurs d'activité et toutes préoccupations d'ordre professionnel), multi usage et multi partenariale. Elle est située à Ploufragan.

Les Cités des Métiers appartiennent à un réseau international. On en compte à ce jour 23 dans le monde dont 11 en France : Haute Normandie, Orne, Guadeloupe, Limoges et Limousin, Marseille et Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Nanterre, Nord-Franche Comté, Paris, Côtes d'Armor, Bassin de la Rochelle, Gard.

## SERVICES DE PROXIMITE «ACCUEIL EMPLOI »

---

Ces services ont pour mission principale d'accueillir, d'informer et d'orienter les publics (demandeurs d'emploi, salariés en reconversion professionnelle, entreprises) sur les questions relatives à l'emploi et à la formation. Créés à l'initiative des communes ou des structures intercommunales, parfois sous statut associatif, ces services ont donc une vocation territoriale dite de proximité.

Les services présents sur le Pays de Saint-Brieuc et signataires de la présente Charte :

- *Info Emploi de la Communauté de communes Lamballe Communauté,*
- *Accueil Emploi de la Ville de Trégueux,*
- *Espace Rencontres de la Ville de Ploufragan,*
- *Actions Perspective Emploi basé à Plérin,*
- *Espace Initiatives Emploi de la Communauté d'agglomération briochine basé à Saint-Brieuc,*
- *Point Relais Emploi de la Ville de Langueux.*

## POINT REGION

---

Présence locale à Saint-Brieuc de la Région Bretagne depuis 1999, le Point Région a pour vocation principale d'organiser un accueil personnalisé ou collectif pour :

- Informer sur l'offre de formation disponible, les modalités d'accès, les financements des dispositifs de formation, et sur les différents partenaires prenant part à la construction des projets de formation,
- Renseigner précisément sur les dispositifs et aides à la formation du Conseil régional de Bretagne.

## POINT D'ACCES A LA TELEFORMATION (P@T)

---

Un P@t est un lieu équipé pour permettre à toute personne relevant de la formation professionnelle de réaliser un cursus de formation en lien avec un formateur distant qui lui transmet, par tous moyens techniques et pédagogiques, les éléments nécessaires à sa formation. La personne en formation est accueillie et accompagnée pendant tout son parcours par l'animateur/trice du P@t. Il est ouvert à tout public.

Le P@t de Lamballe communauté accueille, informe et accompagne le public sur les formations ouvertes et à distance. Il est labellisé « Cyberbase ». Il fonctionne en collaboration avec des antennes : le Point Région de Saint-Brieuc, le Point Formation de Quintin et Ohé Prométhée Côtes d'Armor à Saint-Brieuc.